Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 842

Artikel: Cas de conscience dans l'angoisse actuelle

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268836

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vement

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

. . Fr. 6. SHISSE 1 an Abonnement de soutien . . 8.— . 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Comme la Vestale antique, la Suisse est vouée à entretenir une flamme éternelle, celle de la Justice. du Droit. de la Paix.

Numa Droz.

A nos abonnés

Nous réitérons l'appel lancé dans notre dernier numéro pour prier les abonnés qui n'ont pas encore versé, à notre compte de chèques, le montant de leur abonnement 1957, de bien vouloir le faire aussi tôt que possible, de ne pas attendre la fin du mois, ce qui charge la poste et notre administratrice d'un surcroît de besogne au moment des fêtes de fin d'année. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont bien voulu réponles et à tous ceux qui ont bien voulu répon-dre déjà à notre appel, à ceux qui ont bien voulu arrondir la somme et à ceux qui vou-dront bien prendre notre demande en consi-

Art rustique suisse

Il est à Genève un lieu où l'on se rend vo-Il est à Genève un lieu où l'on se rend vo-lontiers lorsqu'on a la nostalgie des monta-gnes verdoyantes, des lacs paisibles, des cas-cades et des vallons piqués de chalets, c'est la galerie Muriset, Molard 4. Le visiteur peut passer des moments délicieux à contempler ces paysages helvétiques, vus par les an-ciens maîtres de l'image et de la gravure, ces paysages adroitement croqués par l'œil de l'artiste et qui évoquent, avec tant de poésie, des souvenirs de voyage, de séjour, d'excur-sions rapides.

paysages adroitement croqués par l'œil de l'artiste et qui évoquent, avec tant de poésie, des souvenirs de voyage, de séjour, d'excursions rapides.

Mais voici que le sanctuaire de l'image a été soudain envahi par mille objets nouveaux, nés des mains féminines qui vivent dans ces chalets, au bord tumultueux des torrents, au pied des pâturages ou dans nos calmes campagnes: ravissants objets peints, sculptés, coffrets aux teintes barmonieuses, nappes et serviettes tissées à la main, dentelles et broderies, jupes, fichus, tabliers, bibelots de tous genres, céramique, bijoux, jouets, garnitures d'arbres de Noël, bouquets de paille, à piquer au revers de la jaquette, seillots à lait, planches à pain. Notre art populaire, avec ses motifs naïfs, ses décorations vivement colorées, tel qu'il s'est créé peu à peu, au cours des âges, on le retrouve là, avec ses caractéristiques régionales, car il n'y a pas moins de 11 centres, procurant du travail à domicile, qui ont contribué à l'exposition: Oberland bernois ou Appensell, Tessin ou Argovie, Suisse centrale ou St-Gall; même l'Ouvroir de l'Union des femmes de Genève as table. Ainsi que l'a dit, au vernissage, Mme Schwarz-Gagg, directrice de l'Office suisse pour le travail à domicile, il est particulièrement pittoresque de voir exposées, ensemble, toutes les variétés de ce travail artisanal suisse. Non seulement le coup d'œil est pittoresque, mais il est émouvant lorsqu'on sait la nécessité où sont nos montagnards et montagnardes, de gagner quelque chose pendant les longs hivers. On attend du public de Genève qu'il Jasee preuve de solidarité et qu'il s'en aille choisir, à la galerie Muriset, des cadeaux pour les féées. En cette époque imquétante, on aime à se sentir les coudes, ce geste envers nos compatriotes de la montagne et de la campagne sera apprécié.

Visitez l'exposition du travail féminin à domicile Galerie Muriset

Molard 4, 2me étage

(Ascenseur)

Cas de conscience dans l'angoisse actuelle

Prévenir vaut mieux que guérir

Les actions d'aide en faveur de tous les malheureux, victimes des événements mon-

malheureux, victimes des événements mondiaux, se multiplient, et chaque jour le nombre de ceux qu'il faut secourir grandit.

Beaucoup d'entre nous contribuent de leur bourse ou payent de leur personne, non seulement par bonté naturelle mais pour soulager leur conscience. On cherche à se faire pardonner les privilèges dont on jouit, par rapport à tant d'autres. On a raison et on s'acquitte d'un devoir urgent. Mais cela devrait-il suffire à soulager la conscience? Ne vaudrait-il pas mieux que des mesures aient été prises auparavant pour empêcher ces événements déplorables de se produire? Les secours que l'on prodigue ne sont jamais proportionnés à l'étendue des maux. Une foule de victimes périssent ou ne peuvent foule de victimes périssent ou ne peuvent être atteintes par la sollicitude la mieux in-

Est-ce la faute des nationalismes?

Même s'il est entendu qu'en ce moment

Même s'il est entendu qu'en ce moment les actes valent mieux que les paroles, il vaut peut-être la peine de méditer sur les événements qui accablent le monde.

Dans le désarroi politique actuel les opinions diverses s'affrontent, les avis fusent de toutes parts, afin de conjurer le spectre de la guerre brusquement et derechef surgi à l'iborizon.

norizon. Dans une récente conférence donnée aux femmes de carrières libérales et commerciales, Me Odile Roullet prêchait le désarmement des esprits et signalait le danger des nationalismes, elle recommandait de s'en tenir aux unités humaines du village, tout

tenir aux unités humaines du village, tout au plus de la ville.

Pourtant, ne savons-nous pas qu'au cours de l'histoire, des guerres sauvages ont mis aux prises villages ou villes voisines, bien avant la formation des nations?

La guerre existait déjà à l'époque des tribus errantes, et l'on se disputait la possession des terrains de chasse. Au XX° siècle, on continue de se disputer les terrains de chasse, simplement le gibier poursuivi n'est plus le même, aujourd'hui, il se nomme pétrole et uranium.

Est-ce la faute des armements? Devait-on dire la vérité aux puissants, comme le demandent les Quakers?

Une plume plus compétente que la nôtre nalvsera la brochure, traduite de l'amérianalysera la brochure, traduite de l'améri-cain et publiée par les Quakers. Un seul mot aujourd'hui concernant son titre. On a toujours considéré avec sympathie et

ment et scrupuleusement aux enseignements de l'Evangile, leur dévouement fraternel, leur activité auprès des malheureux et des humbles.

On est donc brusquement surpris, par ce titre : « Dites la vérité aux puissants ». Ja-mais le Christ n'a parlé aux puissants et, traî-né devant les plus hautes autorités, avant sa nort, il a choisi de se taire. Suprême et divi-nor sagesse, croyons-nous! Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à l'exemple du Maître lors-qu'on intervient sur le plan chrétien?

Le cas particulier de la Suisse

Le cas particulier de la Suisse Et la Suisse, direz-vous, enveloppée de son statut de neutralité, n'est-ce pas à elle de donner l'exemple au monde? de désarmer? A cet effet, on le sait, les initiatives Cheva-lier avaient été déposées, demandant la ré-duction de nos dépenses militaires et l'em-ploi des sommes récupérées en faveur des reuvles économiquement faibles.

peuples économiquement faibles.

Avions-nous le droit de nous engager dans cette voie? Non, répondait le colonel Frick dans une conférence parfaitement documen-tée donnée à l'Union des femmes le prin-

temps dernier.

Entouré de cartes, il avait montré l'excep-Entoure de cartes, il avant montre l'excep-tionnelle position stratégique de la Suisse, vrai bastion naturellement fortifié au centre de l'Europe. Ce bastion a permis a un grou-pe de petites républiques de naître, de se maintenir et de s'unir pour leur défense com-mune. Mais l'existence de ce bastion reste

maintenir et de s'unir pour leur défense commune. Mais l'existence de ce bastion reste une tentation pour les pays voisins.

Depuis 1815, un statut de neutralité nous protège, mais il nous impose des devoirs : chacun des pays voisins doit être assuré que nous n'établissons pas un cordon de pure forme le long de la frontière, cordon qui serait rompu facilement par d'autres. Durant les deux guerres mondiales, les puissances qui nous entourent, ont constamment réclamé — par des notes que l'orateur a communiquées — le renforcement de la défense sur un point ou sur l'autre. Ces notes laissaient entendre que les belligérants seraient obligés d'occuper eux-mêmes les positions qui leur paraîtraient insuffisamment défendues. On voit ce qui serait arrivé si semblables menaces avaient été mises à exécution. Depuis lors les initiatives ont été retirées, en raison des événements.. Il faut toutefois retenir de leur effort que la défense nationale doit être assurée, mais que l'argent ne doit pas être gaspillé et qu'une stricte économie doit surveiller ces dépenses. Nous nous souvenons que cette règle n'a pas toujours été respectée.

souvenons que cette règle n'a pas toujours été respectée.

et d'inertie

Notre conscience est-elle ainsi apaisée? Une lourde responsabilité ne pèse-t-elle pas sur nous tous cependant? mise à par la res-ponsabilité de tout être imparfait dans les désordres du monde, une responsabilité sur le plan collectif?

Pourquoi, depuis dix ans, avons-nous laissé passer les jours sans contribuer à établir une meilleure situation internationale?

Pourquoi n'avons-nous pas clamé que l'Organisation des Nations Unies était sans efficacité, tant qu'on ne l'avait pas pourvue des instruments — prévus par la Charte de San Francisco — lui permettant de défendre les droits de l'Homme dans tous les pays membres ? — Oui, on refuse des élections libres, ne emprience on messages on déporte

bres? — Oui, on refuse des élections libres, on emprisonne, on massacre, on déporte, mais avons-nous inlassablement insisté pour que soient accordés le droit de pétition à ceux qui souffrent de traitements arbitraires? et des recours à un tribunal international?

Pourquoi, lorsque les tensions augmentaient dangereusement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, n'avons-nous pas réclamé la mise sur pied immédiate d'une police internationale, qui devrait d'ailleurs être permanente? A quoi peut servir, au moment du danger imminent, un corps qui sort péniblement du néant, en plus d'un mois? Ne croyez-vous pas que des actions regrettables auraient été épargnées?

Ne fallait-il pas répéter que l'instauration

auraient été épargnées?

Ne fallait-il pas répéter que l'instauration d'un meilleur système de sécurité était indispensable? Les psychologues ont-ils donc enseigné en vain? ne sait-on pas que c'est l'insécurité qui pousse les hommes à enfreindre les règles? que l'on abuse toujours des situations imprécises?

Mais, répondez-yous nous entres qui vi-

situations imprecises?

Mais, répondez-vous, nous autres qui vivons en Suisse, en dehors de l'ONU, que
pouvions-nous faire? — Ne pouvions-nous
pas déclencher un vaste mouvement d'opinion, par l'intermédiaire des organisations non-gouvernementales dont nos sociétés font partie ? malgré qu'elles soient cantonnées au Conseil économique et social, ne pouvaient-elles pas faire, des démonstrations au mo-

ment des assemblées générales?

Pourquoi chercher des coupables ailleurs? pourquoi ne pas convenir que nous avons péché par négligence — et ce journal le tout premier?

Si un répit nous était consenti, ne faudrait-il pas l'utiliser à étayer, à renforcer les orga-nismes institués pour le maintien de la paix ? ainsi le choc reçu servirait-il à quelque chose ?

Eligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques

L'Eglise nationale vaudoise a accordé le droit de vote aux paroissiennes en 1903 ; la droit de vote aux paroissiennes en 1903; la loi n'a été en vigueur qu'en 1908. Dès lors, à trois reprises, sur l'impulsion de la Fédération des Unions de femmes vaudoises et de sa présidente, Mile Fr. Fonjallaz, les paroisses ont organisé, avec plus ou moins de bonne volonté — plutôt avec mauvaise volonté, surtout en 1923 et en 1938 — des consultations demandant aux paroissiennes et alles tions demandant aux paroissiennes si elles désirent siéger dans les conseils de paroisse. L'an passé, nouvelle consultation, très diversement organisée, avec un bulletin de vote si mal rédigé que s'il s'était agi d'une votation officielle, ce bulletin aurait été annulé par le Département de l'intérieur ; les résultats ont été concluants : 6890 oui contre 5254 non ; 94 paroisses ont donné une majorité affirmative, 46 se sont prononcées pour le statu quo, et cela sans propagande, sans campagne de conférences, sans affiches, sans annonces.

Ces résultats ont été confiés à une com-mission d'étude nommée par le Conseil syno-dal, composée de M. Alexandre Visinand, au-mônier de l'Hôpital Cantonal, président,

Mme Huguenin-Heubi (Lausanne), secrétaire, M. E. Pittet-Crissier, rapporteur, de Mmes Détraz, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises à Combremont-le-Grand, Philibert Muret, à Morges, de MM. F. Panchaud, professeur à Lausanne, G. Ray (Le Brassus); cette commission, par trois voix contre deux, s'est prononcée pour l'éligibilité des femmes dans tous les conseils ecclésiastiques et a proposé les modifications légales nécessaires, qui sont du ressort du Grand Conseil.

Or, peu avant l'ouverture de la session du Or, peu avant l'ouverture de la session du Synode, le 30 octobre, ses membres constatèrent, la plupart avec stupéfaction et un malaise évident, que la commission nommée par le Synode, présidée par M. Ch. Bergier, pasteur à Lausanne, avec M. A. Morel, viticulteur à Valeyres sur Rances, comme raporteur à Valeyres sur Rances, compte des réporteur, n'avait tenu aucun compte des résultats de la consultation féminine ni des conclusions de la commission d'étude, en pro-posant la création de conseils féminins, consacrant ainsi la ségrégation des sexes, la dé-pendance des femmes vis-à-vis des conseils

de paroisse. De nombreux membres du Synode, des professeurs à la faculté de théologie, MM. G. Jaccottet, directeur des Ecoles à Lausanne, des pasteurs, M. Michel, président du conseil de paroisse de Savigny, exprimèrent leur stupéfaction de ce tour de passe-passe; la discussion dura cinq heures. Si elle ne reprit pas les vieilles oppositions basées sur des textes bibliques, à quoi on peut faire dire tout ce qu'on veut, bien sûr une partie de l'assemblée se cramponnait à la routine et à l'éviction des femmes. On vit même une proposition de renvoyer la décision après une nouvelle étude — comme si cette étude n'était pas faite depuis 1923, dede paroisse. De nombreux membres du Svsion après une nouvelle étude — comme si cette étude n'était pas faite depuis 1923, depuis 1938 — proposition balayée comme le fut la conclusion du rapport de la commission du Synode, et finalement l'opposition s'effondrant assez piteusement, l'assemblée demanda à son exécutif de lui présenter un projet de loi règlant l'éligibilité des femmes, la décision finale relevant du Grand Conseil. S. B.